

Graniz Mondal Inc.

Faits saillants intermédiaires pour la période de six mois se terminant au 30 septembre 2016

Suite à la modification de l'instruction générale relative au règlement 51-102 sur les obligations d'information continue, l'émetteur émergent qui n'a pas généré d'activités significatives n'est pas tenu de mettre à jour son rapport de gestion annuel. Étant donné que Graniz Mondal Inc. (La Corporation) n'a effectué aucune activité d'exploration lors du dernier trimestre, la direction se contente de résumer brièvement les faits saillants intermédiaires.

Les pertes opérationnelles avant les charges financières se chiffrent à \$38,913 pour la période de six mois se terminant au 30 septembre 2016 et sont majoritairement liés aux honoraires du fiduciaire, aux frais de l'organisation de l'assemblée annuelle des actionnaires tenue le 16 septembre et aux honoraires des auditeurs de la Corporation. Pour plus d'information, le lecteur peut consulter les états financiers intermédiaires non audités pour la période de six mois se terminant au 30 septembre 2016 déposés sur Sedar.

Pour soutenir les dépenses encourues et assurer la pérennité de la Corporation, un administrateur a prêté, le 1^{er} août 2016, un montant de 20,000\$ et un deuxième montant de 18,000\$, le 19 septembre 2016. Lors de la réunion annuelle du 16 septembre 2016, les trois membres du conseil d'administration proposés dans la Circulaire ont été reconduits ; Berthe Lambert continuera d'occuper le poste de présidente et secrétaire de la Corporation tandis que Chantal Guillemette et Gilles Roy seront les administrateurs indépendants. Lors de cette même réunion, un quatrième administrateur a été élu sur le conseil d'administration, Richard-Marc Lacasse. Les actionnaires de Graniz Mondal Inc. ont renouvelé le mandat de l'auditeur Mallette L. L. P.

Signée Berthe Lambert
Présidente de Graniz Mondal Inc.